



Fortes chaleurs : la Préfecture et l'ARS communiquent

La Préfecture et l'ARS vous informent et vous conseillent sur les protections à adopter lors des fortes chaleurs comme celles que nous rencontrons en ce mois de juillet 2022.
Vous trouverez ci-dessous un dépliant et deux articles sur ce sujet.

Documents

[Canicule fortes chaleurs](#)

[Canicule personnes vulnérables](#)

[Fortes chaleurs enfants](#)

[Arrêté 16980 - Limitation ou interdiction des usages de l'eau](#)